

Rapport de l'OCPM sur Ray-Mont Logistiques : Mobilisation 6600 exhorte la Ville de Montréal de rejeter les demandes de dérogation de l'entreprise

Montréal, 13 mars 2025 – Le mouvement populaire Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM accueille favorablement les conclusions du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur Ray-Mont Logistiques (RML). Il se réjouit que les recommandations des commissaires reprennent les revendications portées par le mouvement, et exhorte la Ville de Montréal de rejeter les dérogations demandées par l'entreprise.

Le rapport de l'OCPM reconnaît la détérioration de la qualité de vie dans le quartier et la gravité des nuisances environnementales provoquées par les opérations, présentes et futures, de l'entreprise, à quelques mètres d'habitations, dans un arrondissement majeur de Montréal. Il souligne l'importance de la pollution sonore, atmosphérique et lumineuse produite notamment par le passage des trains et l'opération des silos et le manque de solutions concrètes pour les atténuer. **L'office reconnaît aussi la non-acceptabilité sociale du projet dans son ensemble.**

L'OCPM recommande :

- 1) le report de l'adoption des demandes de dérogation de RML par la Ville de Montréal afin de permettre une réelle évaluation de ses impacts;
- 2) la protection de l'entièreté de la friche ferroviaire (Bande-CN), le déplacement des voies ferrées actives sur le site de l'entreprise et une réduction de sa surface minéralisée pour du reboisement;
- 3) la tenue d'une évaluation environnementale complète menant à un BAPE sur le projet et les aménagements (notamment routiers) prévus autour du site;
- 4) l'amélioration des communications et de la collaboration de l'entreprise avec la communauté.

-> Rapport complet : <https://ocpm.qc.ca/fr/ray-montlogistiques>

« Le rapport de l'OCPM confirme ce que notre mouvement martèle depuis des années : il n'y a aucune cohabitation harmonieuse possible entre le projet de plateforme intermodale de Ray-Mont Logistiques et la qualité de vie de notre quartier » affirme Anaïs Houde, co-porte-parole de Mobilisation 6600. « La Ville de Montréal a été muselée par une poursuite bâillon de 373M\$, et se voit forcée d'élaborer, aux frais des citoyens, les mesures visant à mitiger les nuisances provoquées par l'entreprise. Il a été question de construire un mur de 16 mètres de haut devant nos maisons, un projet complètement aberrant ! Heureusement, le rapport reconnaît que les mesures actuellement proposées ne suffisent pas, et recommande la protection de la friche ferroviaire au complet, ce que notre mouvement revendique depuis plusieurs années » a-t-elle continué.

Le rapport souligne aussi l'absence de contribution significative de l'entreprise à la transition écologique, son entêtement à exclure toute modification à son projet qui pourrait permettre une meilleure intégration au milieu de vie, soulignant le manque de responsabilité sociale de l'entreprise. **Mobilisation 6600 déplore la tendance de Ray-Mont Logistiques à menacer de poursuivre les institutions démocratiques qui pourraient**

limiter ses activités afin de protéger l'environnement et la santé publique. L'entreprise ne démontre aucun souci pour les personnes qui habitent aux abords de son projet.

« Les dérogations demandées ne sont qu'à l'avantage de Ray-Mont et l'entente conclue entre elle et la Ville de Montréal coûterait vraisemblablement des centaines de millions aux Montréalais.es » dénonce Cassandra Charbonneau-Jobin, co-porte-parole du mouvement. « Si les élu.es sont réellement à l'écoute des citoyen.nes, et ont à cœur la santé et la qualité des vie des Montréalais.es, ils et elles auront le courage des décisions difficiles en se tenant debout contre des entreprises qui usent d'intimidation pour arriver à leurs fins » a-t-elle ajouté.

Comme l'ont noté les commissaires, **plusieurs participant.es à la consultation publique se sont dit inquiet.es de l'instrumentalisation des institutions démocratiques par Ray-Mont Logistiques.** « Si la consultation ne change rien au résultat, si la Ville accorde ses dérogations à Ray-Mont et qu'aucune modification n'est apportée au projet, comment pouvons-nous encore faire confiance à nos institutions démocratiques pour protéger notre santé et celles de nos familles ? » questionne Cassandra Charbonneau-Jobin. « Aux élu.es de Montréal, nous demandons donc de rejeter les demandes de dérogation de l'entreprise, et aux élu.es de Québec, particulièrement à notre ministre de l'environnement, Benoit Charette, nous demandons d'intervenir pour soumettre le projet de RML à une évaluation environnementale complète menant à un BAPE » a-t-elle ajouté.

Mobilisation 6600 remercie et félicite toutes les personnes qui ont participé à la consultation. En tout, **ce sont 140 avis écrits et 27 présentations orales qui ont été soumis aux commissaires, du jamais vu à l'OCPM.** L'ampleur de la participation dénote la force de la mobilisation populaire et la détermination à empêcher le projet de Ray-Mont à voir le jour. « Dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve nous méritons mieux qu'un champ de conteneurs et un mur de de la honte, nous méritons la santé et des espaces pleins de vie, nous méritons nous aussi une ville où il fait bon vivre. Nous continuerons à nous battre pour ce que nous méritons ! » conclut Anaïs Houde.

À propos de Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM

Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM est un mouvement populaire qui lutte depuis 2016 pour la préservation des espaces verts et vivants, de la santé et de la qualité de vie dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Il revendique la création d'un Parc nature dans le quadrilatère Viau-Dickson-Hochelaga-Notre-Dame et s'oppose à l'installation de Ray-Mont Logistiques et autres expansions portuaires. <https://resisteretfleuir.info>

– 30 –

Source : Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM

Informations : Anaïs Houde et Cassandra Charbonneau-Jobin, porte-paroles de Mobilisation 6600 Parc-Nature.

Contact : mobilisation6600@resiteretfleuir.com